



PROGRAMME

AIPR - Niveau Concepteurs

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

- **Objectifs :**

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires

- **Public :**

Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

- **Pré requis :**

Savoir parler, lire et écrire le français
Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier
Etre âgé de 18 ans révolus
Avoir le sens des responsabilités

- **Durée : 7 heures**

1 jour soit 6 heures de formation + 1 heure de tests

- **Méthode pédagogique :**

Exposés étayés par un diaporama ou des études de cas
Un livret regroupant les exposés est remis aux stagiaires
Questions réponses, partage d'expériences

- **Contenu :**

- Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Procédures pour le responsable de projet avant chantier :

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels

GFC

Siège Social : 3A Rue de la Synagogue – 68720 FROENINGEN – ☎ 06.10.54.08.76 – Fax 03.89.25.14.22

Site Administratif : 23 Rue de Froideterre – Zone Industrielle des Cloyes – 70200 LURE – ☎ 03.84.30.17.45 – Fax : 09.59.46.70.22

Plateforme Logistique : 6 Rue de l'Industrie – 70000 VESOUL

N° Siret : 510 087 562 00029 – Code APE : 8559 A – N° intracommunautaire : FR10510087562

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 42 68 01926 68 auprès du Préfet de Région Alsace

Procédures exécutants avant les chantiers

- *Formulaire DICT*
- *Analyse des réponses du DCE et du marché*
- *Compétences des personnels*
- *Application du Guide technique*
- *Lectures des indices et affleurant*
- *Travaux sans tranchée*

Procédures et actions à réaliser au cours du chantier

- *Constat d'arrêt ou de sursis*
- *Constat de dommage*
- *Opérations sur chantiers*

• **Méthode d'évaluation :**

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme nationale d'examen QCM-AIPR

• **Validation**

Attestation de compétences conditionnée par l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles

Attestation de stage